

Programme de récompenses BayerValue^{MC} Rallye Horticole^{MD}



Maximisez vos récompenses avec le programme Rallye Horticole qui vous permet d'économiser sur les achats admissibles entre le 1^{er} octobre 2025 et le 30 septembre 2026.

RÉCOMPENSES POUR LA PROTECTION DES FRUITS ET LÉGUMES		RÉCOMPENSES POUR LA PROTECTION DES GRANDES CULTURES		PRIME POUR LA PROTECTION DES POMMES DE TERRE	
ÉTAPE 1 Achetez pour au moins 1 000 \$ chacun de produits admissibles ⁸		ÉTAPE 2 Identifiez votre récompense en fonction du nombre de produits achetés à l'ÉTAPE 1 ⁸		Achetez un produit de marque Emesto ^{MD} et une quantité correspondante de certains produits de protection des pommes de terre ^{11*}	
PRODUITS ADMISSIBLES	TRAITEMENT DE PLANTONS ET SOLUTIONS POUR LE SOL⁸ Emesto ^{MD} Complete, Emesto ^{MD} Silver, Minuet ^{MD} , Velum ^{MD} Prime, Velum ^{MD} Rise	PRODUITS ACHETÉS (VALEUR MIN. 1 000 \$ CHACUN)	RÉCOMPENSE	PRODUITS ADMISSIBLES À LA PRIME POUR LA PROTECTION DES POMMES DE TERRE Luna Tranquility ^{MD} , Minuet ^{MD} , Proline ^{MD} GOLD**, Propulse ^{MD} , Scala ^{MD} , vayego ^{MD} , Velum ^{MD} Prime, Velum ^{MD} Rise ¹⁰ et/ou Xivana ^{MD} Prime	
	HERBICIDES⁸ Alion ^{MD} , Nortron ^{MD} SC, Pardner ^{MD}	2	5 %	QUALIFICATION	
	RÉGULATEUR DE CROISSANCE⁸ Ethrel ^{MD}	3	8 %	RÉCOMPENSE	
	FONGICIDES⁸ Aliette ^{MD} , Flint ^{MD} Extra, Luna Sensation ^{MD} , Luna Tranquility ^{MD} , Priwen ^{MD} , Proline ^{MD} , Proline ^{MD} GOLD**, Propulse ^{MD} , Scala ^{MD} , Serenade ^{MD} OPTI, Xivana ^{MD} Prime	4	11 %	Emesto ^{MD} Complete et/ou Emesto ^{MD} Silver + un produit admissible à la prime pour la protection des pommes de terre	5 % SUR TOUTES LES SUPERFICIES CORRESPONDANTES
	INSECTICIDES⁸ Admire ^{MD} , Decis ^{MD} , Movento ^{MD} , Oberon ^{MD} , Sivanto ^{MD} Prime, vayego ^{MD}	5+	14 %	Emesto ^{MD} Complete et/ou Emesto ^{MD} Silver + au moins deux produits admissibles à la prime pour la protection des pommes de terre	10 % SUR TOUTES LES SUPERFICIES CORRESPONDANTES
Économies maximales liées à la récompense pour la protection des fruits et légumes		14 %		Économies maximales liées à la prime pour la protection des pommes de terre	
				24 %	

+ PLUS

RÉCOMPENSES POUR LA PROTECTION DES GRANDES CULTURES
 Appliquez la récompense identifiée à l'ÉTAPE 2 à l'achat d'au moins 1 000 \$ chacun de produits de protection des grandes cultures admissibles*⁸

FONGICIDES⁸
 Delaro^{MD} Complete, Prosaro^{MD} PRO, Prosaro^{MD} XTR, Stratego^{MD} PRO

HERBICIDES⁸
 Buctril^{MD} M, Converge^{MD} XT, Convintro^{MD} maïs 12, Corvus^{MD}, Huskie^{MD} PRE, Infinity^{MD} FX, Laudis^{MD}, Puma^{MD} Advance, Roundup Xtend^{MD} 2 avec la technologie VaporGrip^{MD} 10, Varro^{MD}, Velocity^{MD} m3, XtendiMax^{MD} 2 avec la technologie VaporGrip^{MD} 10

RÉCOMPENSE FIELDVIEW^{MC*}**
 Acheter pour au moins 1 000 \$ chacun d'au moins deux produits admissibles à l'ÉTAPE 1 + avoir un abonnement actif payant à FieldView^{MC} = obtenir 50 % de rabais sur le coût de l'abonnement à FieldView^{MC}.

* Doit être acheté en combinaison avec les produits admissibles à l'étape 1. Les produits achetés séparément ne donnent pas droit à la récompense.
 ** Offert en Colombie-Britannique seulement.
 *** Des conditions supplémentaires s'appliquent. Voir 14 et 15.



Participez au programme de récompenses BayerValue^{MC} Rallye Horticole^{MD} 2026

Si vous étiez inscrit en 2025, vous l'êtes automatiquement pour 2026. Sinon, vous pouvez vous inscrire de trois façons :

// Visitez **GrowerPrograms.ca**

// Appelez-nous au 1 888-283-6847

// Parlez-en à votre détaillant

Pour pouvoir profiter des avantages du programme de récompenses BayerValue^{MC} Rallye Horticole^{MD}, les producteurs doivent être inscrits au programme au plus tard le 31 juillet 2026.

Pour connaître tous les détails de l'offre, visitez **GrowerPrograms.ca**.

Exploitez tous les avantages de MyBayer^{MC}

Inscrivez-vous et profitez d'économies, de récompenses et d'outils exclusifs

Paiements de remises accélérés

Personnalisez vos préférences de paiement et inscrivez-vous aux virements électroniques pour obtenir vos remises plus rapidement.

Relevés des remises

Accédez aux remises, validez-les, téléchargez les informations et consultez le détail des paiements et des factures à partir d'une seule et même page.

Calculateur BayerValue^{MC}

Renseignez à l'avance l'historique des achats pour obtenir plus rapidement une estimation des récompenses et enregistrez plusieurs versions de calcul afin de pouvoir les comparer facilement.

Auto-inscription

Découvrez les programmes de remises qui vous sont proposés et inscrivez-vous à ceux qui offrent les meilleurs avantages.

Si vous avez des questions ou rencontrez des difficultés, contactez l'équipe du **Centre de traitement des primes** 1-888-283-6847 // rebate@bayer.com



Inscrivez-vous à MyBayer

Des renseignements juridiques importants et l'intégralité des modalités du programme de récompenses Rallye Horticole^{MD} 2026 (également le « programme ») sont présentés ci-dessous.

Programme BayerValue et règlement du programme BayerValue

1. Le programme BayerValue^{MC} (« programme BayerValue ») consiste en de nombreux programmes pour les producteurs de Bayer CropScience Inc. (« Bayer ») identifiés par Bayer de temps à autre comme faisant partie du programme BayerValue. Le programme de récompenses BayerValue Rallye Horticole 2026 (le « programme de récompenses Rallye Horticole 2026 » ou le « programme ») fait partie du programme BayerValue.
2. Le règlement du programme BayerValue (« règlement BayerValue ») s'applique à tous les programmes BayerValue, y compris au présent programme. Pour consulter l'intégralité du règlement BayerValue pour la saison de culture de 2026, visitez <https://www.cropscience.bayer.ca/fr-CA/Grower-Programs/Hot-Potatoes> ou appelez le Centre de traitement des primes de Bayer au 1 888 283-6847.
3. Le règlement du programme BayerValue prévoit, entre autres, que les producteurs doivent consentir à la collecte, à l'utilisation et à la transmission de renseignements personnels, ainsi qu'à l'utilisation de messages électroniques commerciaux aux fins énoncées dans le règlement BayerValue. Pour consulter un résumé des principales modalités du règlement BayerValue en ce qui concerne la protection des renseignements personnels et le consentement, visitez [GrowerPrograms.ca](https://www.cropscience.bayer.ca).

Programme

4. Pour être admissibles aux récompenses prévues par le programme, les producteurs doivent s'inscrire au programme BayerValue d'ici le 31 juillet 2026, et doivent se conformer à toutes les modalités du règlement et du programme BayerValue, à moins d'indication contraire de Bayer, à son entière discrétion.
5. Les producteurs peuvent uniquement participer à l'un des deux programmes suivants et recevoir les récompenses prévues : le programme de récompenses Rallye Horticole 2026 ou le programme de récompenses BayerValue pour l'Est 2026. Le programme de récompenses BayerValue pour l'Est 2026 est un programme distinct et il doit être présenté comme tel. Un producteur peut décider de changer le programme, parmi ceux mentionnés ci-dessus, auquel il souhaite participer au plus tard le 31 juillet 2026 et, pour ce faire, il doit téléphoner au Centre de traitement des primes au 1 888 283-6847.
6. Le programme est offert aux producteurs admissibles et à leurs exploitations agricoles en Colombie-Britannique (sauf dans la région de Peace River), en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard ainsi qu'à Terre-Neuve-et-Labrador.
7. Les récompenses accordées dans le cadre du programme seront calculées en utilisant les prix de détail suggérés (« PDS ») pour les produits concernés. Les PDS seront communiqués publiquement par Bayer pour la saison de croissance de 2026. Bayer peut modifier les prix de détail suggérés des produits concernés, à son entière discrétion.
8. Un achat minimum de 1 000 \$ pour chacun de deux produits admissibles est requis pour obtenir la récompense minimale prévue dans le cadre du programme. Les achats supplémentaires de 1 000 \$ chacun pour un troisième, un quatrième et un cinquième produits admissibles permettent d'obtenir des récompenses supplémentaires applicables. Une fois le palier applicable atteint, la récompense sera versée sur tous les produits admissibles identifiés à l'étape 1.
9. Les récompenses pour les produits ne donnant droit qu'à une récompense additionnelle, soit ceux compris dans le segment des récompenses pour la protection des grandes cultures du présent programme, seront versées selon le palier de récompense admissible atteint pour les produits de qualification admissibles. Chaque achat de produit admissible à une récompense doit atteindre une valeur d'au moins 1 000 \$ pour donner droit aux récompenses associées à ce produit.
10. Les produits suivants sont considérés comme étant un seul produit dans le cadre du présent programme, soit respectivement : Roundup Xtend^{MD} et Roundup Xtend^{MD} 2, Velum^{MD} Prime et Velum^{MD} Rise, XtendiMax^{MD} et XtendiMax^{MD} 2.
11. La prime pour la protection des pommes de terre prévoit des économies maximales de 10 % sur la superficie correspondant au volume de produit de marque Emesto^{MD} acheté. À l'achat de plus de deux produits admissibles à la prime de protection des pommes de terre avec un produit de marque Emesto^{MD}, le produit associé à la plus petite superficie parmi les deux produits associés aux plus grandes superficies sera utilisé pour le calcul de la superficie correspondante donnant droit à la récompense de 10 %. Aucun cumul des superficies n'est autorisé aux fins du calcul. La prime de protection des pommes de terre (5 % ou 10 %) sera ajoutée aux récompenses pour la protection des fruits et légumes. Les économies accordées au total ne peuvent dépasser 24 %.
12. Les doses des produits admissibles servant à déterminer si la superficie minimale requise pour obtenir la prime pour la protection des pommes de terre est atteinte sont celles indiquées sur l'étiquette des produits admissibles, dans les cas où une seule dose est indiquée sur l'étiquette, ou les doses suivantes fixées pour les produits admissibles suivants : traitements de plantons Emesto^{MD} Silver et Emesto^{MD} Complete – 22 acres par plus petite unité vendue; fongicide Luna Tranquility^{MD} – 6 acres par plus petite unité vendue; fongicide Minuet^{MD} – 10 acres par plus petite unité vendue; fongicide Propulse^{MD} – 20 acres par plus petite unité vendue; fongicide Proline^{MD} GOLD – 33 acres par plus petite unité vendue; fongicide Scala^{MD} – 7 acres par plus petite unité vendue; insecticide vayego^{MD} – 50 acres par plus petite unité vendue; fongicides Velum^{MD} Prime et Velum^{MD} Rise – 20 acres par plus petite unité vendue; fongicide Xivana^{MD} Prime – 20 acres par plus petite unité vendue.
13. Une preuve d'achat des produits admissibles est requise pour participer au programme. Un producteur qui a acheté des produits admissibles auprès d'un détaillant qui fournit des données transactionnelles à Bayer n'est pas tenu de fournir des factures. Un producteur qui a acheté des produits auprès d'un détaillant qui ne fournit pas de données transactionnelles devra fournir des factures directement à Bayer. Lorsqu'un producteur ne sait pas si son détaillant fournit des données transactionnelles à Bayer, il peut se renseigner auprès du détaillant ou communiquer avec Bayer au 1 888 283-6847.
14. Les producteurs inscrits au programme BayerValue, qui ont payé un abonnement à la plateforme FieldView^{MC} entre le 1^{er} octobre 2025 et le 30 septembre 2026 (et ont accepté les modalités d'utilisation de Climate FieldView^{MC}), qui ont acheté au moins deux produits admissibles pour les cultures de fruits et légumes à l'étape 1 pour un minimum de 1 000 \$ chacun et qui ont lié leur compte FieldView^{MC} à leur espace client de Bayer sont admissibles à un remboursement de 50 % du prix de leur abonnement à FieldView^{MC} sur leur chèque de remises du programme BayerValue. Limite d'une remise par entreprise agricole (comme le stipule le règlement du programme BayerValue). Pour obtenir de plus amples renseignements et pour configurer un compte ou un abonnement à FieldView^{MC}, visitez [ClimateFieldView.ca/BayerValue](https://climatefieldview.ca/BayerValue).
15. Les services et produits sont offerts par Climate SARL sous réserve de l'acceptation par le client de nos conditions d'utilisation. Nos services fournissent des estimations ou recommandations se basant sur des modèles. Leur efficacité n'est pas garantie. Avant de prendre des décisions financières, de production agricole ou relatives à la gestion des risques, il est conseillé de consulter des agronomes, négociants en marchandises ou autres professionnels du secteur. Pour plus de renseignements, consultez <https://climatefieldview.ca/legal/disclaimer>.

VEUILLEZ TOUJOURS LIRE ET SUIVRE LES DIRECTIVES DES ÉTIQUETTES DES PESTICIDES. Admire^{MD}, Alette^{MD}, Alion^{MD}, Bayer, BayerValue^{MC}, Buctrit^{MD}, Converge^{MD}, Convintro^{MD}, Corvus^{MD}, la croix Bayer, Decis^{MD}, Delaro^{MD}, Emesto^{MD}, Ethrel^{MD}, Flint^{MD}, Infinity^{MD}, Laudis^{MD}, Luna Sensation^{MD}, Luna Tranquility^{MD}, Minuet^{MD}, Movento^{MD}, Nortron^{MD}, Oberon^{MD}, Pardonner^{MD}, Priwen^{MD}, Proline^{MD}, Propulse^{MD}, Prostaro^{MD}, Puma^{MD}, Rallye Horticole^{MD}, Roundup Xtend^{MD}, Scala^{MD}, Serenade^{MD}, Sivanto^{MD}, Stratego^{MD}, VaporGrip^{MD}, Varro^{MD}, vayego^{MD}, Velum^{MD}, Velocity^{MD}, Vios^{MD}, Xivana^{MD} et XtendiMax^{MD} sont des marques de commerce du Groupe Bayer. Utilisation sous licence. FieldView^{MC} est une marque déposée de Climate SARL. Bayer CropScience Inc. est titulaire de licence. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leur titulaire respectif. Bayer CropScience Inc. est membre de CropLife Canada. ©2026 Groupe Bayer. Tous droits réservés.

Pour plus d'information, visitez **GrowerPrograms.ca**

1 888-283-6847 | @Bayer4CropsCA

